

L'an deux mille dix, le vingt cinq juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize juin deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés : 18
Pouvoirs : 8
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents(es)

Annie AGIER,	Daniel CHARRASSE suppléant,	Christine NIVOU,
André AUBERIC,	Claire CHASTAN,	Hervé RASCLARD,
Marcel BAGARD,	Pierre DALSTEIN suppléant,	Jean-Louis REY,
Christian BARTHEYE,	Michèle EYBALIN,	Francis RIEU suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,	Valery LIOTAUD,	Nicolas ROSIN,
Jean-Pierre BUIX,	Jean-Jacques MONPEYSEN,	Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Paul ARNOUX à Jean-Marie BERTRAND, Marc BONNARD à Hervé RASCLARD, Marie BOUCHEZ à Nicolas ROSIN, Jean-Michel CREISSON à Michèle EYBALIN, Alain GABERT à Christine NIVOU, Michel GREGOIRE à Jean-Pierre BUIX, Bruno LAGIER à André AUBERIC, Patricia MORHET-RICHAUD à Marcel BAGARD

Excusés(es)

Jean-Marie BLANCHARD suppléant, Olivier CADIER, Pierre COMBES, Marie-Christine GIT, Corinne MOREL-DARLEUX, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jacques RODARI, Auguste TRUPHEME suppléant

Objet : Diffusion de l'exposition « Vautours en Baronnies »

Le Président expose :

Fin 2008, une journée d'information sur les Vautours avait été organisée, en partenariat avec l'association Vautours en Baronnies, sur les communes de St-May et Rémuzat. Cette journée avait été agrémentée d'une exposition photographique de Thierry VEZON, photographe animalier professionnel, co-auteur du livre « Vautours en Baronnies ».

Considérant la fragilité de cette exposition photographique, tout en estimant que cette dernière devait être diffusée le plus largement possible à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire, le SMBP a souhaité reproduire les tirages photographiques sur des supports de communication adaptés.

Ainsi, pour les structures qui en feront la demande, l'exposition photographique itinérante sera mise à disposition sous condition de signature d'une convention de prêt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve la proposition du Président et l'autorise à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD